

## Lettre du Comité de Surveillance au Corps Médical – octobre 2006

Chères consoeurs et chers confrères,

Le Comité de Surveillance du SIDA aimerait attirer votre attention sur le fait que depuis 2000, les infections à HIV sont en nette augmentation au Luxembourg. La principale voie de transmission est la transmission hétérosexuelle, suivie par la transmission homosexuelle chez des hommes ayant ou bien des relations exclusivement homosexuelles ou bien des relations bisexuelles. En 3<sup>e</sup> position vient la transmission par injection parentérale de drogues illicites. Alors que dans les années 1990 une moyenne annuelle de 30 nouvelles infections survenaient, en 2004, 60 nouvelles infections (42 hommes et 18 femmes) et en 2005, 63 nouvelles infections étaient diagnostiquées (38 hommes et 25 femmes).

Un autre constat inquiétant est le fait que de nouveau un certain nombre de patients ne sont diagnostiqués qu'au moment où ils présentent une complication grave de leur infection, alors que, si leur infection était connue plus tôt, ils auraient pu bénéficier des traitements existants et éviter ainsi dans une large mesure la survenue de complications. Les traitements actuels sont beaucoup moins contraignants et plus efficaces que ceux qui étaient à disposition il y a quelques années. Ils sont mieux tolérés par les patients, ce qui favorise l'adhérence au traitement.

Pour tout ce qui est prévention secondaire, il est évidemment important de connaître l'éventuelle séropositivité aussi tôt que possible.

Pour éviter les conséquences désastreuses des découvertes tardives d'une infection à HIV, nous vous suggérons de proposer plus largement les tests de dépistage, en respectant les 3 C : Confidentialité, Consentement et Counselling.

Au Luxembourg les tests de dépistage se font sur base volontaire. Suite aux prises de position durant les années 1980 et 1990 du Comité de Surveillance du Sida, puis de la Commission Nationale Consultative d'Ethique pour les Sciences de la Vie et de la Santé, ce principe fut adopté par le Conseil de Gouvernement en 1992 et énoncé lors d'une conférence de presse par le Premier Ministre. Avant de demander un test de dépistage HIV, il convient d'informer les patients et d'obtenir leur accord, et ensuite, après avoir reçu le résultat, de le leur communiquer. Pour ce qui est du Counselling en matière HIV/SIDA, l'Aidsberatung de la Croix-Rouge se tient volontiers à disposition pour des entretiens plus approfondis avec ceux qui veulent faire un test ou ceux qui ont fait un test.

Nous vous envoyons, chers consoeurs, chers confrères, nos meilleures salutations.

Comité de Surveillance SIDA

Une autre lettre a été envoyée en 2006 aux médecins gynécologues-obstétriciens pour leur recommander de proposer sur les mêmes bases un test aux femmes enceintes ou à celles qui planifient une grossesse.